



**Ensembles de mesurage routiers LAFON
modèles MPD98
(précision commerciale)**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88.682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

GILBARCO Limited, Crompton Close, Basildon, Essex, SS 14 BA (Royaume-Uni)
TANKANLAGEN SALZKOTTEN GmGH, PostFach 1140 , Ferdinand-Henze-straBe, 4796 SALZKOTTEN
(Allemagne)
LAFON, 44 Avenue Lucien Victor Meunier, 33530 BASSENS (France).

DEMANDEUR :

LAFON, 44 Avenue Lucien Victor Meunier, 33530 BASSENS.

OBJET :

La présente décision complète et modifie la décision n° 99.00.452.003.1 du 15 mars 1999 relative aux ensembles de mesurage routiers LAFON, modèle MPD98.

CARACTERISTIQUES :

Les ensembles de mesurage routiers LAFON, modèle MPD98, faisant l'objet de la présente décision sont destinés au mesurage du gas-oil et du fuel domestique.

Ils sont constitués des éléments suivants :

- un dispositif calculateur indicateur GILBARCO, modèle EPSILON II, équipé d'indicateurs électroniques des volumes et des prix, approuvé par la décision n° 98.00.510.012.1 du 6 octobre 1998 (1) (version MPD98 – GXXX),
- un mesureur GILBARCO, modèle PA024TC (version MPD98-XCXX) approuvé par la décision n°93.00.452.002.1 du 15 mars 1993 (2) relative aux ensembles de mesurage routiers GILBARCO à distribution multiple, modèle EUROLINE, et équipé d'un émetteur d'impulsions GILBARCO, modèle BR 405799.01 ou ELTOMATIC, type 01.08,

- un dispositif calibré situé en aval du mesureur permettant de limiter le débit,
- un flexible et un robinet d'extrémité,
- un groupe de pompage et de dégazage SALZKOTTEN, modèle ZPA2180 (version MPD98 XXAX) approuvé par le certificat d'approbation CEE de modèle n ° NL.95.E192/5.

CARACTERISTIQUES METROLOGIQUES :

| Version | Débit maximal (l/h) | Débit minimal (l/h) | Pression maximale (bar) | Livraison minimale (l) | Indicateur de gaz |
|------------|---------------------|---------------------|-------------------------|------------------------|-------------------|
| MPD98-GCA3 | 3000 | 240 | 3,5 | 5 | NON |
| MPD98-GCA5 | 5200 | 240 | 3,5 | 10 | NON |

Les conditions particulières de vérification et les inscriptions particulières restent inchangées.

Pour tous les ensembles de mesurage routiers LAFON modèles MPD98, ayant en commun un groupe de pompage et de dégazage ou un filtre purgeur de gaz, le débit maximal de chaque ensemble de mesurage devra être compris entre 4 fois le débit minimal du compteur et 5 200 l/h.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter outre les inscriptions réglementaires, le numéro d'approbation de modèle figurant dans le titre de celle-ci.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine et chez le demandeur sous la référence DA02.173.

VALIDITE :

La présente décision est valable jusqu'au 15 mars 2009.

ANNEXE :

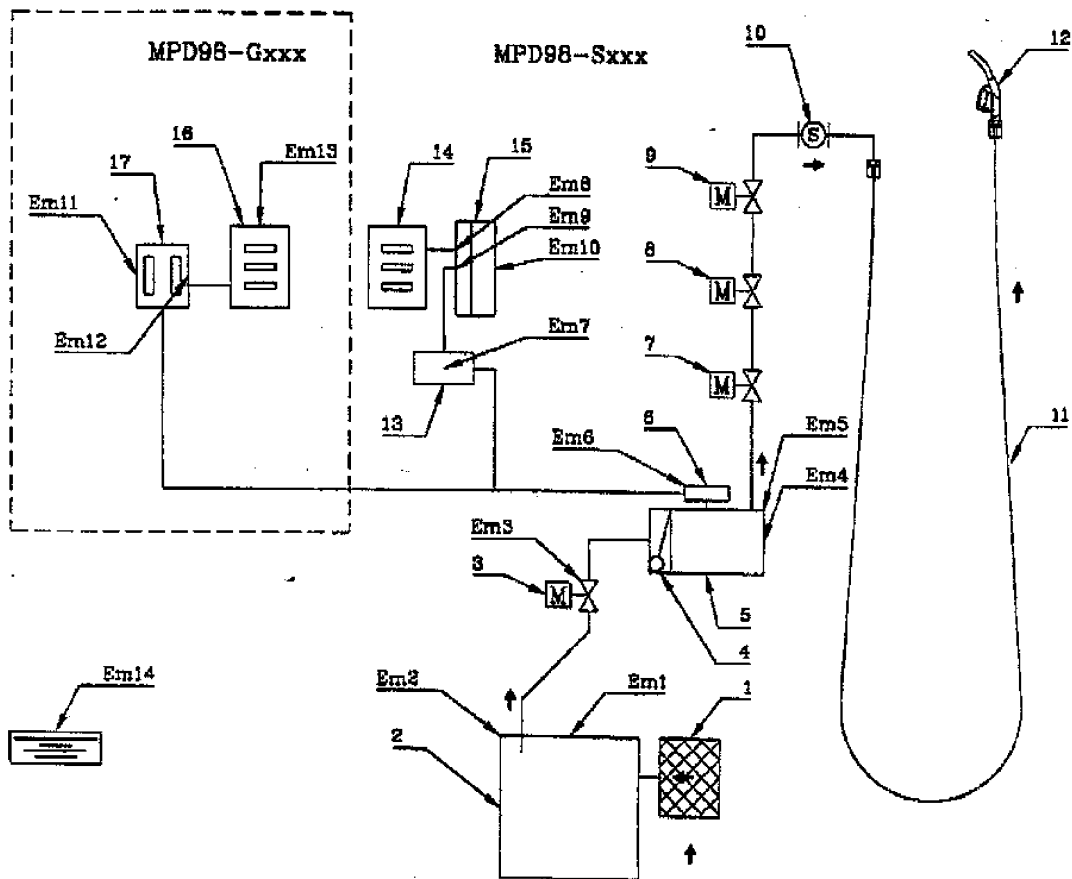
Plan de scellement.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines,

J.F. MAGANA

(1) Revue de métrologie, janvier 1999, page 704

(2) Revue de métrologie, mars 1993, page 438



DESCRIPTION

SCELLEMENTS

1. Filtre
 2. Groupe de pompage-dégazage
 3. Electrovanne tout ou rien (option)
 4. Clapet anti-retour
 5. Mesureur
 6. Emetteur d'impulsions
 7. Electrovanne tout ou rien (option)
 8. Electrovanne de prédétermination (option)
 9. Electrovanne de réduction de débit (option)
 10. Indicateur de gaz (si nécessaire)
 11. Flexible
 12. Robinet d'extrémité
- Version MPD98-Sxxx**
13. Contrôleur hydraulique
 14. Indicateur
 15. Calculateur
- Version MPD98-Gxxx**
16. Indicateur
 17. Calculateur

- Em1 - scelle le capot et la plaque du groupe de pompage-dégazage (version MPD98-xxEx),
ou le capot, la plaque du groupe de pompage-dégazage et le détecteur de gaz (version MPD98-xxZx et MPD98-xxAx),
ou l'ouverture du purgeur (version MPD98-xxPx).
- Em2 - scelle la cloche sur le groupe de pompage-dégazage (version MPD98-xxZx et MPD98-xxAx).
- Em3 - scelle l'électrovanne tout ou rien.
- Em4 - scelle l'accès au mesureur.
- Em5 - scelle le réglage du mesureur (version MPD98-xCxx) ou son ouverture (version MPD98-xKxx)
- Em6 - scelle l'émetteur d'impulsions et le limiteur de débit s'il existe
- Version MPD98-Sxxx**
- Em7 - scelle la connexion de l'émetteur d'impulsions dans le contrôleur hydraulique.
- Em8 - scelle l'interrupteur de calibrage.
- Em9 - scelle l'interrupteur d'usine.
- Em10 - scelle le capot du calculateur électronique
- Version MPD98-Gxxx**
- Em11 - scelle le calculateur (côté gauche).
- Em12 - scelle le calculateur (côté droit).
- Em13 - scelle l'indicateur.
- Em14 - scelle la plaque d'identification.